

Cours N° 1 :

Objectif : l'étudiant sera en mesure de retracer les étapes allant de la grammaire jusqu'à l'avènement de la linguistique.

Contenu :

- Rappel sur la linguistique
- La grammaire et la philologie
- Faire de la grammaire
- La philologie
- La philologie comparative (la grammaire comparée)
- La linguistique historique

1. Grammaire et linguistique : les trois phases avant la linguistique

1.1. Faire de la grammaire : inaugurée par les grecs, poursuivis par les français (la grammaire du port royal).

Il s'agit d'une discipline fondée sur la logique et dépourvue de toute vie scientifique). Elle est normative, établit des règles pour distinguer les formes correctes des formes incorrectes, et se désintéresse de la langue elle-même.

1.2. La philologie : elle s'intéresse à la langue et aussi à l'histoire des littératures, des mœurs et des institutions. Sa méthode se base sur la critique : fixer, interpréter et commenter les textes de différentes époques, déterminer la langue particulière à chaque auteur, déchiffrer et expliquer les inscriptions rédigées dans une langue archaïque ou obscure. Ces recherches ont préparé *La linguistique historique*.

1.3. La philologie comparative (la grammaire comparée)

Il s'agit dans cette discipline de comparer les langues entre elles. L'objectif était d'éclairer une langue par une autre, expliquer les formes de l'une par les formes de l'autre.

Exemple : Bopp étudie les rapports qui unissent le Sanscrit avec le germanique, le Latin, le Grec, pour aboutir aux familles de langues.

La philologie comparative dressait une liste de points communs et divergents entre les langues sans pour autant les expliquer, d'où la naissance de **La linguistique**.

2. La linguistique générale

Elle peut être définie comme science du langage. Elle n'est pas statique, comme toute discipline, elle ne sera pas acceptée totalement par tous les spécialistes.

2.1. Distinction entre linguistique générale (science ou étude scientifique du langage) et l'étude des langues particulières :

Dubois (2002) affirme qu'« on s'accorde généralement à reconnaître que le statut de la linguistique comme étude scientifique du langage est assuré par la publication en 1916 du *Cours de linguistique générale* de De Saussure qui a fixé son objet à **la langue**.

De la définition de l'objet découlent certains principes méthodologiques :

- tous les faits de langue sont étudiés (la fonction et non la norme).
- La langue parlée, oubliée pendant longtemps, devient l'objet (presque) privilégié de la recherche.
- La langue est définie en synchronie.
- La langue est une structure, une forme et non une substance (structuralisme).

2.2. La linguistique descriptive, historique, comparée

La linguistique générale comprend un certain nombre de sujets liés entre eux. On peut diviser cette discipline en trois domaines principaux :

- **La linguistique descriptive** : s'attache à la description et à l'analyse du fonctionnement d'une langue et de son utilisation par un ensemble de locuteurs donné à un moment donné. Elle s'occupe exclusivement de cette langue à la période considérée et non pas des phénomènes antérieurs ou postérieurs. Elle ne s'attache pas non plus à l'étude simultanée d'autres langues. Elle est souvent considérée comme la partie essentielle de la linguistique générale : représente un aspect fondamental de l'étude du langage.
- **La linguistique historique** : elle prend en charge l'étude de l'évolution des langues au cours du temps, de la manière dont ces langues changent d'une période à l'autre, des causes et des effets de telles modifications, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de ces langues (les différentes descriptions).
- **La linguistique comparée** : compare, d'un ou de plusieurs points de vue, deux langues ou plus, plus généralement, étudie les théories et les techniques qui s'appliquent à ces comparaisons.

En linguistique historique, la comparaison se limite à des langues que l'on peut considérer comme des stades successifs découpés dans l'évolution continue d'une communauté linguistique.

La linguistique comparée se divise principalement en études comparatives faites en vue de déduire des relations historiques entre certaines langues, ou fondées sur ces relations et les études comparatives fondées sur des ressemblances de propriétés entre différentes langues, à l'exclusion de toute considération historique.

Cours N° 2 :

Objectif : Le cours vise à doter les étudiants des connaissances sur la méthode comparative, fondée par la grammaire comparative, ainsi que les données sur lesquelles se fondent les études comparatives pour relier les langues entre elles.

Contenu :

- La grammaire comparée
- Le terme « philologie »
- La linguistique comparative et historique
- Exemples de correspondances systématiques des mots sémantiques
- Les familles de langues

1. La grammaire comparée : ou la philologie comparative

1.1. Le terme « philologie » : le terme est d'un usage fréquent dans l'étude du langage. Le mot et ses équivalents dans certaines langues européennes se comprennent et s'utilisent dans des sens assez différents :

Dans l'usage anglais, le terme est généralement l'équivalent de « philologie comparée », ce qui est d'une manière plus ancienne et encore très répandue de désigner ce que les linguistes appellent techniquement **Linguistique comparée et linguistique historique**, tandis qu'en Allemagne, le terme « philologie » désigne davantage l'étude érudite des textes littéraires, particulièrement ceux de l'antiquité gréco-romaine, et plus particulièrement l'étude de la culture et de la civilisation à travers les documents littéraires.

1.2. La linguistique comparative et historique :

- **les données :** les comparaisons entre les différentes langues sont aussi anciennes que les études linguistiques : en effet, dès que l'on travail tant soit peu sur une ou plusieurs langues, autres que la sienne,

on est tout naturellement amené à en comparer les divers aspects. Ces démarches ont été bien souvent naïves ou sans intérêt, dans la mesure où on examinait des langues étrangères dans le but d'y découvrir des lacunes ou des marques d'infériorité par rapport à une langue dotée d'un grand prestige, comme le grec ancien, le latin ou l'hébreu.

De nos jours, les études comparatives forment une part importante de la linguistique générale et constituent un outil précieux pour la compréhension du fonctionnement et de l'évolution des langues du monde entier. On distingue deux types de comparaison, fondées sur des principes assez différents et ayant des buts également différents. Il est nécessaire de bien comprendre les bases et les méthodes de ces deux types.

Le premier type de comparaison est celui à orientation historique que l'on désigne sous le titre de **Linguistique comparative et historique**, souvent appelée **Philologie comparée**.

Cette branche des études linguistiques a pratiquement dominé en Europe tout le champ des études linguistiques pendant le 19^e S, phénomène dû, en particulier, à l'implosion que lui donna la découverte du Sanscrit (langue classique de l'Inde antique) par les savants occidentaux, et à la démonstration qui fut faite, à la fin du 19^e S, des liens indéniables de cette langue avec le latin, le grec et l'allemand.

Les données sur lesquelles se fondent les études comparatives et historiques sont en partie tout à fait évidentes. Les formes des mots, dans la grande majorité des cas, sont liées d'une façon purement conventionnelle à leurs référents ou à leurs fonctions sémantiques globales (l'arbitraire du signe).

Certes, il existe des formes onomatopéiques (coucou, cocorico...), mais le nombre est limité. On trouve bien, d'autre part, des fonctions

sémantiques liées à certaines formes de mots (en français –âtre est souvent péjoratif).

Or, on est immédiatement frappé par le fait que, parmi différentes langues, un nombre plus ou moins important de mots, auxquels il serait difficile d’attribuer une vertu onomatopéique ou un quelconque symbolisme sonore, et dont les significations sont semblables ou apparentées, présentent des similitudes frappantes dans leur forme phonétique.

Exemples :

Lexies/langues	Anglais	Allemand	Français	Italien	Espagnol
Main	Hand	Hant	main	Mano	Mano
Vie	Life	Leben	Vie	Vita	Vida
Eté	Summer	Sommer	Eté	Estate	Estio
Donner	Give	Geben	Donner	Donare	Donar

Ces exemples montrent que l’anglais et l’allemand d’une part, le français, l’italien et l’espagnol d’autre part forment deux groupes distincts, à l’intérieur desquels les termes présentent des ressemblances non seulement de sens, mais aussi de formes.

Lexies/langues	Anglais	Allemand	Français	Italien	Espagnol
Pied	Foot	Fuss	Pied	Piede	Pie
Deux	Two	Zwei	Deux	Due	Dos
Trois	Three	Drei	Trois	Tre	Tres
Moi	Me	Mich	Moi	Me	Me

Ce que l’on voit immédiatement à partir de ce type de comparaison, c’est la ressemblance des formes de mots, mais cette similitude ne représente qu’un cas particulier des **correspondances systématiques**

et régulières qui existent entre les composants sonores de mots sémantiques apparentés. On peut, en effet, trouver dans pratiquement toutes les langues considérées deux à deux, des paires isolées de mots ayant une sonorité semblable et le même type de signification.

C'est ce que signifie la définition selon laquelle on dit qu'« une langue, d'un point de vue historique, est dérivée d'une langue antérieure, et que les mots qui la composent sont dérivés de mots antérieurs ».

Le français, l'italien, l'espagnol ; le portugais, le roumain, le catalan et le provençal sont appelés **langues romanes**, dérivées du latin.

Une partie des changements qui se produisent dans l'histoire de toutes les langues constituent en des transformations de sens qui affectent certains mots de leur lexique. L'étude de ces changements sémantiques, tout en n'étant pas une partie centrale de la linguistique comparative, entre dans l'étude historique des langues.

1.3. Les familles de langues

En ce qui concerne l'évolution de nombreuses formes dans les langues romanes et dans d'autres groupes de langues, l'ensemble des faits attestés renforce les déductions auxquelles on est amené pour expliquer les correspondances régulières que l'on trouve dans la composition phonétique de mots ayant dans ces langues des sens identiques ou apparentes ; et on peut à partir de là supposer des développements semblables dans le cas d'autres groupes de langues qui présentent des ressemblances de correspondances comparables, mais dont on ne connaît pas directement la langue source.

- **La famille indoeuropéenne** : englobe plusieurs groupes de langues

Langues germaniques : l'anglais, l'allemand, le suédois, le danois, le norvégien, l'islandais, le hollandais, la langue gothique.

Langues romanes : Le français, l'italien, l'espagnol ; le portugais, le roumain, le catalan et le provençal.

Langues indo-iraniennes : l'iranien (perse), l'avastique, le hindi, le bengali, le marathi, langues du nord de l'Inde, le sanscrit.

Langues celtiques : le gaélique écossais, l'irlandais, le gallois, le breton.

Langues balto-slaves : le lithuanien, le littonien (**groupe baltique**), le russe, le slovaque, le polonais, le serbo-croate, le bulgare, le vieux slave (**groupe slave**).

Ce n'est pas une langue originelle, encore moins la langue d'origine, ce n'est qu'une hypothèse que l'on formule sur la période la plus reculée que l'on puisse appréhender par des analyses comparatives et historiques.

- **Autres familles de langues** :

On a établi d'autres familles linguistiques sur les mêmes bases que celles dont on s'est servi pour la famille indoeuropéenne, à savoir l'établissement de correspondances systématiques dans la composition phonétique des mots synonymes ou de sens voisin.

Famille finno-ougrienne : le lapon, le finnois, l'estonien, le hongrois et les langues en Russie centrale et orientale.

Famille altaïque : elle est peut-être reliée historiquement à la famille finno-ougrienne. Elle comprend le turc, le tartare, l'ouzbek et les langues de Russie d'Asie vers le nord jusqu'à la Sibérie.

Famille sino-tibétaine : langues et dialectes de Chine, le tibétain, le thaï.

Famille chamito sémitique : l'arabe classique, langues et dialectes arabes du Moyen-Orient et de la côte d'Afrique du nord, l'hébreu ancien et moderne). En Europe, le maltais qui vient de l'arabe.

Famille dravidiennne : le tamoul, le télougou (Inde du centre et du sud).

Famille malayo-polynésienne (l'île malaise) : le malais, le sondéen, le jaranais, l'indonésien, le malgache.

Toutes ces familles comprennent des langues qui, depuis des siècles, possèdent un système d'écriture.

Cours N° 3 :

Objectif : les étudiants prendront connaissance de l'évolution de la grammaire comparée pour donner naissance à la néo-grammaire. Ils prendront d'abord note des origines et des précédentes recherches comparatives à travers les siècles.

Contenu :

- Les origines de la grammaire comparée
- Les précédents
- L'évolution de la grammaire comparée.
- Les néo-grammairiens : la critique de l'historicisme
- Un nouvel esprit scientifique
- Une nouvelle conceptualisation
- Le concept de la loi phonétique

1. La grammaire comparée

1.1. Les origines : elle désigne les développements de la linguistique au cours du 19^e S (1810-1875).

Elle recouvre deux moments distincts : établir les liens de parenté entre deux ou plusieurs idiomes éloignés dans le temps et l'espace. En 1860, elle s'est infléchie en linguistique historique qui a pour but de reconstituer les lignes d'évolution.

La découverte de la langue brahmi (sanskrit) à la fin du 18^e S a été l'élément déclencheur de la grammaire comparée, avec W. Jones (1746-1794) qui été le promoteur de la société asiatique (1784) et l'initiateur des études sanscrites. Il fit remarquer que le sanscrit, le latin et le grec présentent des affinités tant dans les racines des verbes que des formes de la grammaire : ces langues dérivent d'une origine commune qui n'existe peut-être plus.

1.2. Les précédents :

Au cours du 17^e S et 18^e S, plusieurs initiatives avaient déjà vu le jour. La perspective comparatiste avait suscité l'attention de plusieurs grammairiens :

- **H.W. Ludolf (1624-1704)** : il éprouva une similitude et une continuité existant entre l'éthiopien et l'amharique.
- **G.W. Leibnitz (1646-1716)** : il constitua l'encyclopédie des langues parlées dans les frontières de l'Empire russe : il existerait entre différents groupes de langues des liens historiques.
- **A. Jurgot (1756)** : il rédige pour l'encyclopédie un article fondamental « Etymologie » qui donnera matière à réflexion aux premiers comparatistes, en particulier, le danois R. Rask.
- **J.C. Adelung (1732-1806)** : il est le linguiste dont **Le Dictionnaire (1774-1786)** ainsi que les travaux de grammaire contribuent à la normalisation de la langue allemande, entreprend de rédiger un traité complet des langues alors connues. L'auteur se fonde sur le critère empirique de la proximité géographique des langues décrites pour étayer l'hypothèse de leur parenté probable.
- **P.S. Pallas (1741-1811)** : il publie à Saint-Pétersbourg, en latin, **Un Vocabulaire comparé des langues du monde (1786-1789)** en se basant sur la répartition géographique et l'organisation phonétique, morphologique et sémantique.

2. L'évolution de la grammaire comparée :

2.1. Les néo-grammairiens : le positivisme linguistique

- **La Critique de l'historicisme** : à partir de la décennie 60-70, une nouvelle sensibilité théorique émerge, fondée sur une exigence de scientificité renouvelée au contact du positivisme philosophique de A. Comte (1798-1857) et de la méthode expérimentale préconisée par C. Bernard (1813- 1878). Ils critiquent les présupposés philosophiques et métaphysiques dans les travaux de leurs prédécesseurs.
- **Un nouvel esprit scientifique** : l'offensive néo-grammairienne est déclenchée à l'université de Leipzig avec une nouvelle génération de chercheurs (G.I. Ascoli ; A. Leskien ; H. Paul, K. Brugmann ; F. De Saussure).

Ils mettront l'accent sur la régularité des lois phonétiques, en appuyant leurs travaux sur les principes du positivisme. Ils constituent une attaque contre nombre de conceptions jugées à priori de la linguistique historique. Les linguistes positivistes récusent en bloc les principaux attendus de « l'hypothèse indoeuropéenne » : ils dénoncent comme non scientifique la question de l'origine du langage, et comme mythique la postulation d'une langue mère.

2.2. Une nouvelle conceptualisation :

- **Le concept de « loi phonétique »** : les néo-grammairiens préconisent les lois phonétiques avec Ascoli en faisant paraître **Une phonologie comparée du sanscrit, du grec et du latin**. Avec aussi **Les principes de phonétique** de E. Sievers. La publication de Introduction à l'étude des sons dans les langues indoeuropéenne a permis d'étudier les mutations théoriques :
 - affirmation du primat phonétique

- mise en cause de la prééminence de la lettre graphique en tant qu'unité grammaticale au profit de la sonorité, c'est-à-dire primat de l'oral sur l'écrit : bouleversement des habitudes de travail et des orientations théoriques.

Selon le principe de **régularité des lois phonétiques**, les changements phonétiques se déroulent de façon régulière dans une langue isolée ou dans des langues parentes : s'ils ont bien lieu dans les mêmes conditions, ils se réalisent chez tous les locuteurs d'une langue particulière ou de toutes les langues apparentées. Un exemple en est la mutation consonantique décrite par la première loi de Grimm, qui touche les trois occlusives sourdes indo-européennes *p, t, k* et par laquelle, dans toutes les langues germaniques, elles aboutissent aux spirantes sourdes *f, θ, χ* (cf. latin *pater* : anglais. *father*, allemand *Vater* ; latin *tres* : anglais *three*, allemand *drei* ; lat. *centum* : anglais *hundred*, allemand *hundert*). Cela revient à soutenir l'indépendance de la phonétique par rapport à la morphosyntaxe et la sémantique : les changements phonétiques sont « aveugles », un son évolue toujours de la même façon dans un environnement phonétique donné, quel que soit le mot dont il fait partie.

Dès 1875, le germaniste Wilhelm Scherer exprimait cette opinion. Hermann Osthoff et Karl Brugmann ont formulé la thèse en 1878 dans l'introduction à leur ouvrage *Morphologische Untersuchungen auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen* (vol. 1, 1878, page XIII) en ces termes : « *Tout changement phonétique autant qu'il se réalise mécaniquement et par lui-même, s'accomplit d'après des lois sans exception, c.-à-d. que l'évolution des sons est toujours la même chez tous les membres d'une communauté linguistique, hors le cas où interviennent des particularités dialectales, et tous les mots où un son soumis à l'évolution phonétique est dans la même situation sont concernés par le changement sans exception* ».

Une des applications les plus connues de ce principe aboutit la formulation de la loi de Verner, qui vint compléter la première loi de Grimm évoquée plus haut. Celle-ci paraissait présenter des irrégularités, mais le linguiste danois Karl Verner réussit à en trouver l'explication en prenant en compte un élément supplémentaire, la place de l'accent de hauteur en indo-européen commun.

Là où le principe du caractère sans exception des lois phonétiques ne peut pas s'appliquer, il faut rechercher comme explication l'action de l'analogie : c'est ainsi que les exceptions sont toujours considérées comme des adaptations à des formes apparentées préexistantes.

Sous forme absolue, le principe de régularité des changements phonétiques n'est plus admis de nos jours, car il néglige les phénomènes de diffusion lexicale entre variétés (dialectes et sociolectes) d'une même langue et les conditionnements morphologiques de certaines transformations. En revanche, il demeure fondamental comme principe méthodologique et outil heuristique : il est une norme par rapport à laquelle toute déviation doit être expliquée (Bertil Malmberg, *Histoire de la linguistique : de Sumer à Saussure*, Presses universitaires de France, coll. « Fondamental », Paris, 1991).

Cours N° 4 :

Objectif : après avoir parcouru l'histoire des études sur et autour de la langue depuis les grecs jusqu'aux nouveaux grammairiens, les étudiants prendront connaissance de l'avènement de la linguistique moderne, dite la linguistique générale de Saussure, ou la linguistique saussurienne.

Contenu :

- La théorisation de la linguistique moderne
- Conception de la langue et de la linguistique
- Le signe linguistique
- Les principes méthodologiques de Saussure

Ferdinand De Saussure :

Né à Genève le 26 novembre 1857 et mort au château de Vufflens-sur-Morges le 22 février 1913, Saussure est un linguiste suisse. Reconnu comme fondateur du structuralisme en linguistique, il s'est aussi distingué par ses travaux sur les langues indo-européennes.

On estime (surtout en Europe) qu'il a fondé la linguistique moderne et établi les bases de la sémiologie. Dans son Cours de linguistique générale (1916), publié après sa mort par ses élèves, il définit certains concepts fondamentaux (distinction entre langage, langue et parole, entre synchronie et diachronie, caractère arbitraire du signe linguistique, etc.) qui inspireront non seulement la linguistique ultérieure mais aussi d'autres secteurs des sciences humaines comme l'ethnologie, l'analyse littéraire, la philosophie et la psychanalyse lacanienne.

La théorisation de la linguistique moderne :

« Saussure montre que l'homme n'est pas maître de sa langue. En questionnant les évidences grammaticales et la façon dont elles fonctionnent pour le sujet parlant, Saussure a contribué à arracher la réflexion sur le

langage aux évidences empiriques ; en étudiant la langue comme un objet abstrait, un système dont les ressorts sont extérieurs à la fois à l'individu et à la réalité physique, la théorie saussurienne a produit un effet de déconstruction du sujet psychologique libre et conscient qui régnait dans la réflexion de la philosophie et des sciences humaines naissantes, à la fin du XIX^e siècle. » (Gadet, 1996 : 7).

Le Cours de linguistique générale (CLG), publié en 1916, apparaît comme le texte fondateur de la linguistique moderne, reposant sur l'étude de la langue comme système. Il constitue ce qu'on a pu appeler une « rupture épistémologique », c'est-à-dire une façon radicalement différente de considérer les faits de langage. Le travail de Saussure instaure en effet une rupture avec la linguistique comparatiste de son époque, en proposant une approche non historique, descriptive et systématique (on dira plus tard « structurale »). C'est pourquoi Saussure a été consacré « père du structuralisme » même s'il ne parle pas de « structure » mais de « système » (le terme structuralisme n'apparaissent que vers 1928, mais qui constitue un fait historique dans l'histoire de la linguistique). Le *CLG* constitue encore aujourd'hui le fondement de l'enseignement de la linguistique.

1. Conception de la langue et de la linguistique :

Dans *CLG* Saussure jette les fondements de la linguistique générale. Après l'avoir constituée en science en définissant ses tâches et son objet, il met en place une des antinomies fondamentales du *CLG*, la distinction entre langue et parole.

1.1. La linguistique : tâches et objet

- Saussure assigne clairement trois tâches à la linguistique générale qui doit succéder à la linguistique historique et à la grammaire comparée : « La tâche de la linguistique sera : a) de faire la description et l'histoire de toutes les langues qu'elle pourra atteindre, ce qui revient à faire l'histoire

des familles de langues et à reconstituer dans la mesure du possible les langues mères de chaque langue ; b) de rechercher les forces qui sont en jeu d'une manière permanente et universelle dans toutes les langues, et de dégager les lois générales auxquelles on peut ramener tous les phénomènes particuliers de l'histoire ; c) de se délimiter et de se définir elle-même » (*CLG*, 1995 : 25). Cette liste est animée par deux motivations fondamentales chez Saussure : la recherche de la généralité et la fondation d'une discipline « utile ». Il signale en effet : « Une fois la linguistique ainsi conçue, c'est-à-dire ayant devant elle le langage dans toutes ses manifestations, un objet qui est aussi large que possible, on comprend pour ainsi dire immédiatement ce qui n'était pas clair à tout époque : l'utilité de la linguistique ou le titre qu'elle peut avoir à figurer dans le cercle des études qui intéressent ce qu'on appelle la culture générale » (Troisième *CLG*, 1993 : 4-5).

En effet, la linguistique sera utile si elle fournit des outils d'observation suffisamment généraux et précis pour être utilisés par tous ceux qui ont affaire à la langue. Saussure veut donc dépasser la comparaison conjoncturelle des langues particulières, comme le font les spécialistes de grammaire comparée à son époque, pour étudier la structure générale de la langue en général.

- L'objet de la linguistique n'est pas, contrairement aux sciences exactes, donné d'avance, mais résulte de la construction d'un point de vue : « D'autres sciences opèrent sur des objets donnés d'avance et qu'on peut considérer ensuite à différents points de vue ; dans notre domaine, rien n'est semblable. [...] Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet, et d'ailleurs rien ne nous dit d'avance que l'une de ces manières de considérer le fait en question soit antérieure ou supérieure aux autres » (*CLG*, 1995 : 23). Cela veut dire que les faits de langage ne sont pas extérieurs à l'expérience humaine,

mais en font partie, en sont même le produit, puisque le langage est une activité de l'homme.

- L'objet de la linguistique est la langue et non le langage. En effet, le langage est une faculté humaine, beaucoup plus vaste et moins spécifique que la langue, une faculté que nous tenons de la nature. Quant à la langue, elle est définie comme le produit social dont l'existence permet à l'individu l'exercice de la faculté du langage : « Mais qu'est-ce que la langue ? Pour nous, elle ne se confond pas avec le langage ; elle n'en est qu'une partie déterminée, essentielle, il est vrai. C'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. Pris dans son tout, le langage est multiforme et hétéroclite ; à cheval sur plusieurs domaines, à la fois physique, psychologique et physique, il appartient encore au domaine individuel et au domaine social. La langue au contraire est un tout en soi et un principe de classification » (*CLG*, 1995 : 25). Ce « tout en soi », c'est le « système de signes », qui a pour principale caractéristique son autonomie et son « ordre propre ». « Il faut se placer de prime abord sur le terrain de la langue et la prendre pour norme de toutes les autres manifestations du langage. En effet, parmi tant de dualités, la langue seule paraît être susceptible d'une définition autonome et fournit un point d'appui suffisant pour l'esprit » (*CLG*, 1995 : 25).
- La linguistique fait partie de la sémiologie. En tant que science des signes, elle entre selon Saussure dans une science plus générale qu'il nomme sémiologie : « La langue est un système de signes exprimant des idées, et par là, comparable à l'écriture, à l'alphabet des sourds-muets, aux rites symboliques, aux formes de politesse, aux signaux militaires, etc. elle est seulement le plus important de ces systèmes. On peut donc concevoir une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ; elle

formerait une partie de la psychologie sociale, et par conséquent, de la psychologie générale ; nous la nommerons sémiologie (du grec semeîon, « signe »). [...] La linguistique n'est qu'une partie de cette science générale [...] » (*CLG*, 1995 : 33).

1.2. Langue/parole

- C'est en posant l'une des antinomies fondamentales du *CLG*, la langue distincte de la parole, que Saussure donne les définitions les plus claires de la langue, et éclaire du même coup le rapport entre langue et langage :
« Récapitulons les caractéristiques de la langue :
a) elle est un objet bien définie dans l'ensemble hétéroclite des faits de langage. Elle est la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier ; elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat entre les membres de la communauté.
b) la langue, distincte de la parole, est un objet qu'on peut étudier séparément. Non seulement la science de la langue peut se passer des autres éléments du langage, mais elle n'est possible que si ces autres éléments n'y sont pas mêlés.
c) tandis que le langage est hétérogène, la langue ainsi délimitée est de nature homogène : c'est un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique, et où les deux parties du signe sont également psychiques » (*CLG*, 1995 : 32).
Il précise également que « la langue n'est pas moins que la parole un objet de nature concrète. Les signes linguistiques, pour être essentiellement psychiques, ne sont pas des abstractions » (p. 32).

Langue	Parole
Sociale/ essentielle/ enregistrée passivement/ psychique/ somme d'empreintes dans chaque cerveau/ modèle collectif	Individuelle/ accessoire plus ou moins accidentel/ acte de volonté et d'intelligence/ psychophysique/ somme de ce que les gens disent/ non collectif

De ce caractère de la langue en découlent d'autres : la langue est marquée par l'essentiel, c'est-à-dire le permanent, elle est acquise de manière passive, par intériorisation de la part de chacun du bien commun à tous, et elle est collective, puisqu'elle est partagée par l'ensemble des locuteurs. Sur le plan cognitif, elle est détenue mentalement par chacun sous forme « d'empreintes », qui sont de nature psychique, alors que les productions de la parole sont marquées par la dimension physique de la phonation.

- Pour Saussure, c'est la langue dans ses manifestations orales qui doit être l'objet de la linguistique, et il s'élève contre la prédominance de la représentation écrite de la langue : « Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier ; l'objet linguistique n'est pas défini par la combinaison du mot écrit et du mot parlé ; ce dernier constitue à lui seul cet objet. Mais le mot écrit se mêle si intimement au mot parlé dont il est l'image, qu'il finit par usurper le rôle principal ; on en vient à donner autant et plus d'importance à la représentation du signe vocal qu'à ce signe lui-même » (CLG, 1995 : 45).

2. Le signe

- La langue n'est pas le reflet de la réalité ni celui de la pensée. Le fait que les mêmes réalités possèdent des noms différents dans les diverses langues est preuve de la non-coïncidence entre la langue et le monde. « Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique. Cette dernière n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte psychique de ce son. Le signe linguistique est donc une entité psychique à deux faces : le signifié et le signifiant. » (*CLG*, 1995 : 98-99).
- Le signe linguistique est immuable dans la mesure où il échappe à notre volonté et l'individu ne peut choisir les signes, il en hérite, dans leur stabilité. Le signe ne peut être modifié au gré des locuteurs ou des circonstances mais il peut évoluer dans le temps.
- Le signe linguistique est également arbitraire : « Tout le système de la langue repose sur le principe irrationnel de l'arbitraire du signe, le lien unissant le signifiant au signifié est immotivé, parfois relativement motivé » (*CLG*, 1998 : 181). « La caractéristique fondamentale de l'arbitraire du signe est en effet d'affirmer que rien d'un ordre autre que celui de la langue ne vient déterminer ce qui se passe dans la langue. » (Gadet, 1996 : 44).

Cours N° 5 :

Objectif : la linguistique générale de Saussure a donné naissance à plusieurs disciplines, chacune se constitue comme école structurale, basée sur l'étude de la langue comme système, tel que Saussure l'a établi. Les étudiants aborderont les différentes écoles, dites structurales.

Contenu :

- Les écoles linguistiques
- Le structuralisme
- L'école de Prague
- La glossématique
- Le fonctionnalisme
- Le distributionnalisme

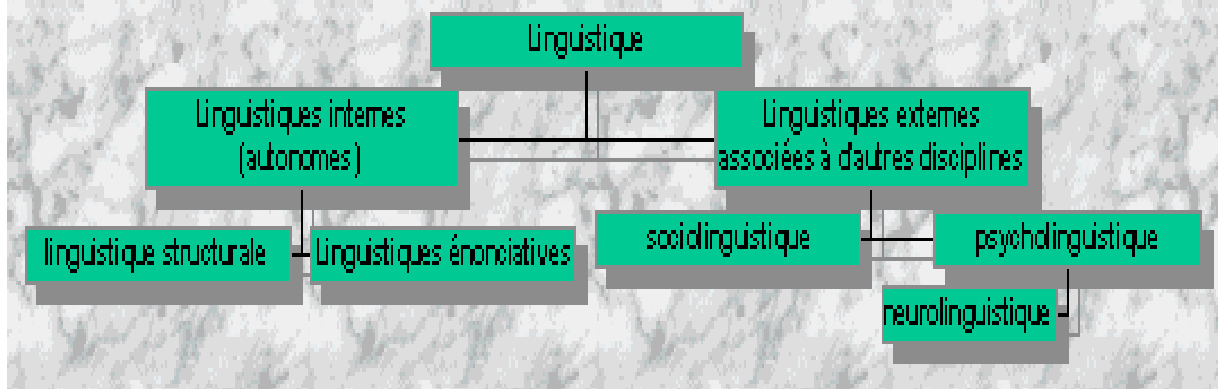
Les grands courants en linguistique

La Linguistique et ses écoles

Il faut savoir que la linguistique regroupe un certain nombre d'écoles qui ont toutes en commun d'avoir le langage comme objet d'étude mais qui n'abordent pas forcément les problèmes du même point de vue.

Les linguistiques internes sont des disciplines autonomes. On y trouve les linguistiques structurales proprement dites (fonctionnalisme, distributionnalisme, générativisme reliés au structuralisme à des degrés divers) et les linguistiques énonciatives qui en découlent. Certaines linguistiques dites internes se suffisent à elles-mêmes alors que d'autres sont associées à une discipline différente (sociologie, ethnologie, psychologie, neurologie...). Par exemple, la sociolinguistique étudie la langue comme révélateur sociologique....

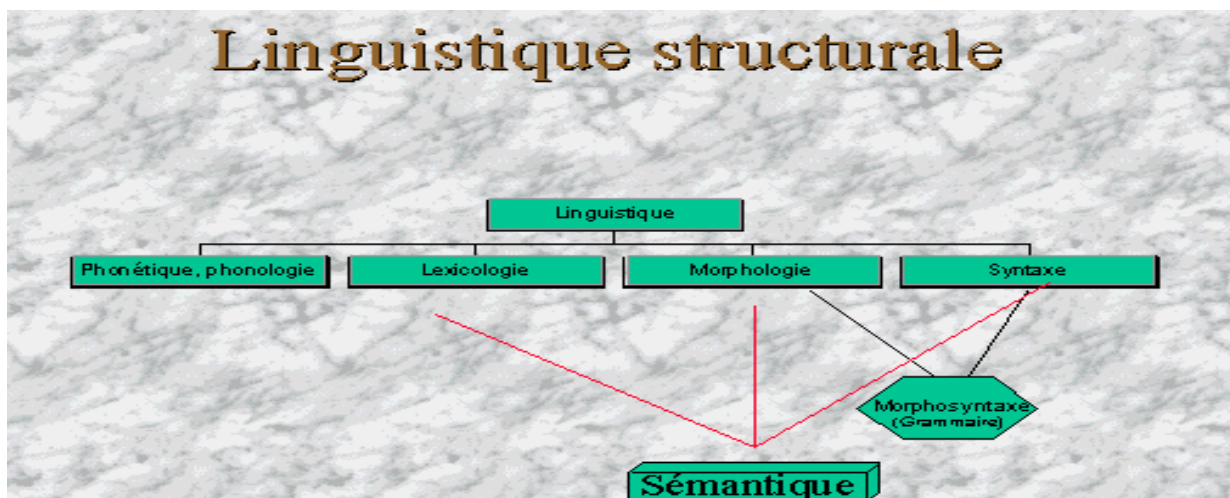
Écoles de linguistique



1. L'objet du structuralisme

La linguistique structurale est un courant qui réunit un groupe d'écoles dans lesquelles la langue est étudiée comme un système doté d'une structure décomposable.

Linguistique structurale



Le langage est découpé en plusieurs niveaux, et chacun est étudié par une discipline qui lui est propre.

Le **structuralisme** est un courant des sciences humaines qui s'inspire du modèle linguistique et appréhende la réalité sociale comme un ensemble formel de relations. Sa pensée s'exerce aussi à travers l'analyse structurale des textes littéraires. Il trouve son origine dans le *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure (1916), qui propose d'appréhender toute langue comme un système dans lequel chacun des éléments n'est définissable que par les relations d'équivalence ou d'opposition qu'il entretient avec les autres, cet ensemble de relations formant la « structure ».

Néanmoins, le *Cours de linguistique générale* ne fait aucunement mention du mot « structure » lui-même. La postface « Lire Saussure aujourd'hui » de Louis-Jean Calvet précise : « La notion de système tout d'abord (ce qu'on appellera plus tard structure). ».

- **Définition de la structure**

Une structure est « une entité de dépendances internes » (Hjelmslev). La structure s'oppose ainsi à l'atome (au sens linguistique), qui n'entre dans aucune relation de dépendance avec un autre atome.

Le terme apparaît dans les *Travaux du Cercle linguistique de Prague, I*, Prague, 1929 : Roman Jakobson, S. Karcevsky et N. Troubetskoï y préconisent pour la linguistique « *une méthode propre à permettre de découvrir les lois de structure des systèmes linguistiques et de l'évolution de ceux-ci* ».

Le **Cercle linguistique de Prague** ou « école de Prague » a été un groupe de critique littéraire et de linguistes influent du XX^e siècle. Ses membres ont développé des méthodes de critique littéraire sémiotique de 1928 à

1939 qui ont eu une influence significative et durable en linguistique et sémiotique.

Le cercle de Prague se compose d'émigrés russes comme Roman Jakobson, Nicolai Troubetzkoy, et Sergeï Karcevski. L'œuvre du groupe avant la Seconde Guerre Mondiale a été publiée dans *Travaux du cercle linguistique de Prague* qui représente les contributions les plus significatives au congrès mondial des slavistes. C'est dans ces *Travaux*, écrits en français, qu'apparaît pour la première fois le terme *structure*, dans son sens linguistique. La première livraison de ce manifeste eut lieu en 1929, date à laquelle le cercle se fait connaître, à l'occasion du premier congrès international des slavistes. Ce sera le premier manifeste du structuralisme.

- **Définition du structuralisme**

D'après Émile Benveniste s'appuyant sur les travaux de Saussure et du Cercle de Prague auxquels il fait largement référence³, le structuralisme est l'hypothèse selon laquelle on peut étudier une langue en tant que structure.

Cette hypothèse est justifiée par le fait que le système de la langue est « relatif » et « oppositif » (Saussure). Saussure disait : « dans la langue, il n'y a que des différences ». Chaque élément ne prend sens que dans sa relation et son opposition à d'autres éléments.

Par exemple, [bu] et [vu] (*bout* et *vous*) sont deux mots différents en français parce que [v] s'oppose à [b]. Mais en espagnol, cette opposition n'existe pas, [v] et [b] étant un seul et même phonème. On voit dès lors que « le contenu sensoriel de tels éléments phonologiques est moins essentiel que leur relation réciproque au sein du système ».

1.1. Les grands courants structuralistes

<p>Fonctionnalisme (École européenne de Martinet)</p>	<p>Ce courant dégage une procédure pour analyser la phonologie, puis la généralise aux autres niveaux. (morphologie, lexicologie, syntaxe).</p> <p>Les unités n'ont de valeur linguistique que par rapport à leurs possibilités d'opposition ou de combinaison.</p>
<p>Distributionnalisme, école américaine, en parallèle au fonctionnalisme (Harris et Bloomfield)</p>	<p>Le distributionnalisme a eu ses heures de gloire des années 1930 à 1950. Cette école est issue du behaviorisme avec l'idée du comportement langagier en stimulus /réponse. On se base sur un empirisme radical, sur ce qu'on constate. La sémantique est considérée comme du mentalisme. La langue est un corpus (un recueil de données linguistiques brutes dont on a une trace perceptible) et la place du sens n'est pas dans la linguistique. La description se fait selon le modèle de la linguistique anthropologique lors de la découverte d'une langue étrangère.</p> <p>L'un des grands ouvrages en est : Bloomfield (1933), <i>Language</i></p> <p>Série de combinaisons et de sélections dans le paradigme qu'on installe sur le syntagme.</p>

- **L'influence du structuralisme**

Les linguistiques structurales vont influencer :

La linguistique générative de Chomsky	Pour le mouvement génératif, on part de la syntaxe dont on dégage un corps de concepts puis on les généralise à la phonologie, la morphologie et la sémantique.
La psychosystématique de Gustave Guillaume	Dynamique basée sur la morphologie.

- **Les grands poncifs du structuralisme**

Paradigme et syntagme

PARADIGME	SYNTAGME
axe de sélection sur lequel on peut effectuer des commutations	axe de combinaisons où on opère des permutations

- **Les rapports syntagmatiques**

Les unités linguistiques s'enchaînent l'une à l'autre dans le déroulement de la chaîne parlée et dépendent l'une de l'autre. Toute combinaison de deux ou plusieurs signes linguistiques constitue un *syntagme*. Tout signe placé dans un syntagme tire sa valeur de son opposition à ce qui précède, à ce qui suit ou aux deux : "re-lire", "contre tous", « s'il fait beau » sont des syntagmes composés de deux unités ou davantage.

- **Les rapports associatifs (ou paradigmatiques, dénomination post-saussurienne)**

Les éléments ainsi combinés sont par ailleurs associés chez le locuteur à d'autres qui appartiennent à des groupes multiformes : « enseignement » est relié aussi bien à "enseignant"... par parenté qu'à "armement", "chargement"... par suffixation identique ou qu'à « apprentissage,

éducation » par analogie des signifiés. Alors que les rapports syntagmatiques sont directement observables (*in praesentia*), les rapports associatifs sont virtuels, sous-jacents (*in absentia*).

Ces deux types de rapports coopèrent; la coordination dans l'espace (rapports syntagmatiques) contribue à créer des liens associatifs et ceux-ci sont nécessaires au repérage et à l'analyse d'un syntagme. Dans [kevu^[pas clair]ditil?], (que vous dit-il ?) [vu] (vous) est analysé comme unité de sens parce qu'il s'associe à « te/lui... » qui lui sont opposables : ils pourraient se substituer à [vu] et s'excluent l'un l'autre. Mais sans la présence de ce qui précède et suit (rapport syntagmatique), [vu] ne peut être perçu comme unité de sens : c'est le cas dans le syntagme [jelevu^[pas clair]] parce que la combinaison [levu] ne constitue pas un syntagme.

- **Rapports syntagmatiques et paradigmatiques**

Saussure distingue 2 types de relations entre signes:

Rapports syntagmatiques (IN PRAESENTIA); Rapports paradigmatiques (IN ABSENTIA).

" Les rapports et les différences entre termes linguistiques se déroulent dans deux sphères distinctes dont chacune est génératrice d'un certain ordre de valeurs; l'opposition entre ces deux ordres fait mieux comprendre la nature de chacun d'eux: Ils correspondent à deux formes de notre activité mentale, toutes deux indispensables à la vie de la langue" (CLG: 170).

Rapports syntagmatiques

Rapport de successivité et de contiguïté entre signes dans la chaîne parlée.

"Dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur la linéarité de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois. Ceux-ci se rangent les uns à la suite des autres sur la chaîne de la parole. Ces combinaisons qui

ont pour support l'étendue peuvent être appelées *syntagmes*. Le syntagme se compose donc toujours de deux ou plusieurs unités consécutives (par exemple: *re-lire; contre tous; la vie humaine; Dieu est bon; s'il fait beau temps, nous sortirons*, etc.). Placé dans un syntagme, un terme n'acquiert sa valeur que parce qu'il est opposé à ce qui précède ou ce qui suit, ou à tous les deux.

Le rapport syntagmatique est *in praesentia*; il repose sur deux ou plusieurs termes également présents dans une série effective

SYNTAGME Toute combinaison de deux ou plusieurs unités linguistiques qui se suivent l'une l'autre (des composants du mot à la phrase).

Rapports paradigmatiques

Associations entre signes hors de la chaîne parlée.

- Rapports associatifs *in absentia*
- *enseignement* évoque *in absentia*
- *enseigner*

Rapport au niveau du signifiant et du signifié

- *apprentissage*

Rapport au niveau du signifié

- *armement*

Rapport au niveau de la formation du mot (suffixe)

- *clément*

Rapport au niveau du signifiant seul (rime).

2. Le fonctionnalisme :

Le linguiste Martinet a développé une théorie qu'il appelle le «fonctionnalisme ».

2.1. La notion d'économie linguistique :

Martinet pose que la principale fonction du langage qui est celle de la communication, implique la notion d'économie linguistique.

Le langage doit satisfaire aux exigences de la communication et fournir des unités aussi différentes que possible pour représenter la multitude des concepts exprimables.

Mais le langage obéit aux lois générales des activités humaines et donc à la tendance au moindre effort et cette loi implique l'existence d'un nombre minimum d'unités aussi peu différentes que possible.

Le point central de la doctrine réside dans le concept de la double articulation.

2.2. La double articulation :

Les langues assument donc ces deux fonctions contradictoires et ceci par le fait qu'elles constituent toutes des systèmes doublement articulés, c'est la double articulation qui différencie radicalement les systèmes langagiers des autres systèmes sémiologiques et qui constitue selon Martinet la seule véritable caractéristique universelle des langues.

2.2.1. La première articulation :

- **Les monèmes :**

Elle intervient sur le plan de l'expression et sur le plan du contenu : grâce à elle, un nombre indéfini d'énoncés est possible à partir d'un inventaire limité d'éléments appelés : monèmes.

Cette articulation concerne la première des deux fonctions externes de la langue : la communication se décompose dans une langue en

une multitude de concepts représentés par des signes ou monèmes qui sont les plus petites unités porteuses de sens de la langue. Ils s'ordonnent dans le successif et servent à former les énoncés.

Martinet établit le découpage suivant :

- **les monèmes autonomes** : les adverbes sont des monèmes autonomes, car ils peuvent figurer en toutes positions.
- **les monèmes fonctionnels** : les prépositions sont des monèmes fonctionnels qui servent à articuler sur d'autres monèmes. Les conjonctions de subordination servent à articuler des énoncés sur d'autres énoncés.
- **Les monèmes dépendants** : les autres mots de la langue sont dits monèmes dépendants (de leur position dans la phrase, de leurs relations avec les autres mots de la phrase : nom, verbe, adjectif qualificatif).

Parmi les monèmes, Martinet distingue : les lexèmes et les morphèmes.

- **Les lexèmes (ou monèmes lexicaux)** :
Ils constituent des mots à contenu sémantique. Leur classe est ouverte : inventaire illimité on peut, sans déstabiliser le système, y introduire de nouveaux mots : ce sont les noms, les verbes, les adjectifs qualificatifs et les adverbes. Mais aussi : un radical, un affixe (préfixe, suffixe).
- **Les morphèmes (ou monèmes grammaticaux ou grammèmes)** :
Ils ne véhiculent pas un contenu référentiel aussi précis que les lexèmes : les articles, les pronoms, les adjectifs possessifs, démonstratifs, indéfinis, les prépositions, les conjonctions. Les désinences verbales (marques de la conjugaison..).

2.2.2. La deuxième articulation : elle ne concerne que le plan de l'expression.

- **Les phonèmes :** Les formes phoniques, qui représentent la deuxième articulation, se décomposent elles-mêmes en une succession d'unités distinctives appelées phonèmes qui sont en nombre restreint (une trentaine par langue) et satisfont à la tendance au moindre effort.

Le découpage de la chaîne parlée est nécessaire pour faire sens. Une suite phonique, pour être comprise, doit être découpée en unités de sens. Ce découpage n'est pas évident, surtout en langue parlée.

2.3. L'analyse en traits distinctifs :

Chacun des phonèmes va être analysé en traits distinctifs (Cf. Troubetzkoy). On ne peut les définir qu'à partir de ce qui les différencie.

Les unités de la langue et plus particulièrement les phonèmes sont soumises à deux pressions contraires en raison de leur insertion dans le système syntagmatique d'une part et dans les réseaux paradigmatique d'autre part.

- **Sur le plan syntagmatique :** les pressions assimilatrices. Les unités voisines exercent sur le phonème une pression assimilatrice.

Le phonème /k/ (exemple de Martinet). Il se réalise de façon différente selon qu'il précède /u/ dans –cou- ou /i/ dans –qui-.

- **Sur le plan paradigmatique :** les pressions dissimilatrices.

Les unités qui auraient pu figurer à la même place dans la suite sonore exercent sur le phonème une pression dissimilatrice ; les unités qui font partie de la même classe paradigmatique tendent à se différencier au maximum. Les pressions dissimilatrices constituent un phénomène de nature diachronique.

Exemple : en anglais to sing / I sang / I've sung. Chapeau / château

Exemple : /oe/ et /E/ brun et brin. Pâte et patte.

3. Le distributionnalisme :

Ce courant apparaît aux Etats-Unis vers 1930, initié par Bloomfield (Language, 1933), théorisé, développé et formalisé par Harris.

3.1. Les facteurs de son apparition :

Plusieurs facteurs expliquent l'apparition de cette méthode. La découverte de l'existence sur le continent américain de 150 familles de langues (ce qui représente plus de 1000 langues). Elles posent des problèmes car elles se présentent sous la forme d'un matériel linguistique oral et non codifié. Si le mot semble facile à reconnaître dans une phrase écrite, il n'en va pas de même dans la chaîne parlée.

3.2. Les principes de l'analyse structurale : le distributionnalisme

Bloomfield est à l'origine du distributionnalisme. Cette école tire son nom de la « distribution » des unités que l'on étudie. L'objectif du distributionnalisme est d'appliquer à la langue anglaise, de manière mécanique, les techniques mises au point pour les langues amérindiennes.

3.3. Le béhaviorisme :

Bloomfield est influencé par la théorie du comportement, appelée béhaviorisme (de « behaviour »: le comportement). Le béhaviorisme, appelé « psychologie du comportement » se présente comme une étude objective de l'homme. Il rejette toutes les analyses qui font appel à l'intuition pour s'en tenir à une observation rigoureuse des manifestations extérieures du comportement du sujet.

La tâche de la linguistique sera de décrire les rapports entre stimulus linguistique et réponse linguistique. Le sens n'a alors rien à voir avec

une analyse de signifié ou de concept. Le sens est évacué des messages. Etudier le langage revient à étudier des enchaînements de stimulus et de réactions linguistiques liées à ces stimuli.

3.4. Les caractéristiques de la méthode :

- **Les combinaisons et les hiérarchies :**

La théorie structurale conçoit l'énoncé comme une combinaison d'éléments. La langue présente une série de rangs hiérarchisés : phonologiques -morphologiques -phrastiques où chaque unité est définie par ses combinaisons avec les autres unités ou avec des unités supérieures.

- **Le principe de l'immanence :**

On appelle immanente une recherche qui définit les structures de l'objet qu'elle étudie par l'étude des relations des termes intérieurs à son objet. On étudie les rapports des termes entre eux. Il n'y a pas d'extralinguistique, c'est-à-dire pas d'étude sur des éléments qui n'appartiennent pas à la grammaire.

3.5. La méthode :

- **Le corpus :** Les linguistes s'aperçoivent que l'on n'a jamais codifié les langues qu'ils viennent de découvrir, ils ne les connaissent pas et ne les comprennent pas, il faudra donc qu'ils partent de l'observation d'un corpus qu'ils vont considérer comme un échantillon représentatif de la langue.

C'est une observation qui va se faire sur les productions du sujet parlant. Il est nécessaire de recueillir des données. Le corpus se présente sous forme d'énoncés linéaires, des ensembles complexes que l'on va réduire en différentes unités et à différents niveaux

d'organisation : le niveau phonologique -le niveau morphologique
-le niveau phrastique.

Chaque unité est définie par ses combinaisons dans le rang supérieur.
C'est donc une approche purement formelle qui écarte toute
considération relative au sens.

- **La technique de la segmentation de la chaîne parlée :** Pour identifier les éléments à chaque niveau, il faut segmenter, découper la chaîne parlée dans une procédure qui élimine le recours au sens. Cette technique permet de repérer des mots (« unités ») et de les définir par les mots qui se retrouvent à proximité.
- **Les environnements :** Une fois les éléments dégagés, on établit leur environnement. L'environnement d'un élément est représenté par la disposition de ses co-occurrences, c'est-à-dire par sa position par rapport aux autres éléments en présence. On parle d'environnement de droite, de gauche.

Exemple : le cahier blanc est sur le bureau : l'environnement de l'unité « cahier » est : Le, blanc

- **La distribution :** La somme des environnements d'un élément dans les énoncés représente la distribution de cet élément. Autrement dit, l'environnement c'est les places que l'élément peut occuper dans l'énoncé.
- **La classe distributionnelle ou classe formelle :**
Tous les mots qui peuvent commuter avec cet élément ou le remplacer, constituent un ensemble, une classe.
Ainsi on définira la classe des noms comme étant constituée par les éléments qui admettent les déterminants à gauche (articles..) et les verbes à droite. Cette théorie vise essentiellement la description des

éléments d'une langue par leur aptitude ou non à s'associer entre eux. Cette analyse ne peut donc pas rendre compte de l'ambiguïté de certaines phrases : J'ai acheté ce livre à mon frère. La peur des ennemis.

- **L'analyse en constituants immédiats** : C'est une extension de l'analyse distributionnelle une fois qu'on a défini les catégories de la langue. Les segments issus du découpage sont appelés constituants immédiats. Ils sont isolés dans un premier temps par la possibilité de marquer une pause dans la phrase ou par la possibilité d'insérer d'autres éléments entre eux.

Pour F de Saussure : suite quelconques de monèmes. En analyse structurale, le syntagme est l'isolement d'une suite de monèmes par l'analyse en constituants immédiats : SN et SV mais aussi S Adj, S prep, S adv. C'est l'élément le plus étudié.

En analyse structurale, le syntagme est l'isolement d'une suite de monèmes par l'analyse en constituants immédiats : SN et SV mais aussi S Adj, S prep, S adv. C'est l'élément le plus étudié.

Afin de trouver un modèle productif simple qui rend compte d'un plus grand nombre de phrases du corpus, les linguistes mettent au point des « règles de réécriture » ou règles syntagmatiques qui permettent de générer d'autres phrases construites sur le même modèle

L'analyse grammaticale est donc construite de façon empirique et inductive : à partir des faits, des données du corpus traitées selon les procédures que l'on a vues, on dresse des listes distributionnelles et on propose des généralisations.

Mais le distributionnalisme a ses limites : une fois mises en œuvre les différentes techniques de description et d'analyse, la linguistique

se retrouve sans objet : elle a tout d'écrit, elle a énuméré la liste des classes distributionnelles puis il n'y a plus rien à faire puisque le sens n'intervient pas.

4. La glossématique :

La glossématique a été créée par Louis Hjelmslev, d'après le grec, «glossa », pour désigner la théorie qui se donne la langue comme but en soi et non comme moyen. Dans le prolongement de F. de Saussure, Hjelmslev (1899-1965) forge cette théorie linguistique structurale dont le projet est de constituer une «algèbre immanente des langues». Cette démarche se veut résolument théorique et formaliste. Elle préconise une connaissance immanente du langage ; la langue est considérée comme une structure fermée sur elle-même ; elle veut déterminer ce qui commun à toutes les langues humaines quelles qu'elles soient et ce qui fait qu'à travers diverses fluctuations une langue reste identique à elle-même. Fondée sur le principe d'empirisme, la description doit être sans contradictions exhaustive et la plus simple possible. Il faut donc abandonner la méthode inductive, qui prétend aller du particulier (les données) au général (les lois). Elle ne peut dégager que des concepts valables pour un système linguistique donné. La glossématique sera donc une méthode déductive, qui procède à partir d'un nombre restreint d'axiomes rigoureux à la détermination de classes. S'appuyant sur Saussure, Hjelmslev fait de la structure immanente de la langue l'unique objet de la linguistique. La langue n'est qu'une forme et non une substance : aucune idée, aucun objet ne préexiste à la langue ; chaque langue pratique un découpage original de la réalité. Par exemple le spectre des couleurs est une matière indépendante du réseau de signes que chaque langue instaure dans cette substance.

Quant à la forme, elle représente les propriétés combinatoires des unités qui résultent de l'analyse des signes. Ce type ne concerne pas seulement le contenu sémantique des langues, il a son correspondant au niveau de l'expression, de la manifestation sonore. On pourra ainsi parler de matière, de substance et de forme aussi bien sur le plan du contenu que sur le plan de l'expression. La glossématique tend ainsi à attribuer à toutes les langues, comme caractère commun, le principe de la structure. Les langues se différencient simplement par la manière dont s'applique ce principe :

- La langue n'est pas une substance mais forme.
- L'usage linguistique considéré comme l'ensemble des habitudes linguistiques d'une société donnée, se trouve alors défini comme la Substance (à la fois d'expression et de contenu) qui manifeste le schéma linguistique (ou le langage).
- Toute langue est à la fois expression et contenu.

